

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE- COMTE		N° du rapport : 3 - 1
		Date : jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2023
Politique / Fonction	Formation tout au long de la vie	
Sous-Politique / Sous-Fonction	Formation professionnelle	
Programmes		

OBJET : Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)

I- EXPOSE DES MOTIFS

Le CPRDFOP, défini dans l'article L214-13 du Code de l'éducation, a pour objet « l'analyse des besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications et la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire régional ».

Adopté pour une durée de 6 ans, le CPRDFOP est élaboré par la Région au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP).

Au regard des thématiques transverses, le document vise à s'articuler avec les autres stratégies régionales, notamment le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET), le schéma régional enseignement supérieur recherche innovation (SRESRI) et la stratégie régionale pour l'emploi (SRE).

Le CPRDFOP s'est construit à partir d'un diagnostic réalisé par Emfor, et a fait l'objet de nombreuses concertations. Le contexte dans lequel s'inscrit la démarche est celui d'un marché du travail qui évolue fortement. Les contrats à durée indéterminée sont questionnés et l'Etat impulse de nouvelles réformes (France travail, la voie professionnelle en lycée, ...) qui impacteront les politiques régionales de la formation et de l'insertion.

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles, a ainsi été élaboré durant 15 mois dans cette situation en évolution et est le fruit d'un travail éminemment collaboratif.

Il ne doit pas être considéré comme un document figé. Plus qu'un contrat, il s'agit d'un état d'esprit, qui devra au fil des ans s'adapter et s'ajuster, dans le cadre d'un dialogue permanent associant tous les acteurs et dans la continuité des démarches déjà en cours.

Les composantes du CPRDFOP sont multiples et la feuille de route qu'il constitue vise à offrir un cadre structurant pour les acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi et pour toutes les forces socioéconomiques du territoire concernées par la démarche.

Les textes précisent en outre que le document doit englober différentes composantes (orientation, formation initiale en temps plein et en apprentissage, formation continue, VAE...), et deux schémas lui sont associés :

- Le schéma de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPROTLV).
- Le schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS).

Le CPRDFOP et ses deux schémas associés constituent la « Stratégie régionale de la formation et de l'orientation ».

1- Le CPRDFOP

Engagée en septembre 2022 et animée par la Région, la démarche de construction du contrat s'est appuyée sur :

- La mobilisation des membres du CREFOP associés tout au long du processus (travail en commission, au bureau et en comité plénier) ;
- La mise en place d'une instance de régulation stratégique (comité de pilotage du CPRDFOP), garante de la cohérence de la démarche et de la bonne mobilisation et prise en compte des enjeux exprimés par les différentes parties prenantes concernées. Cette instance s'est réunie à quatre reprises afin de valider à chaque étape les travaux conduits ;
- La conduite d'une large concertation ayant permis d'entendre et de prendre en compte les préoccupations des acteurs de terrain ;
- La mobilisation des services de l'Etat (autorités académiques, DREETS, services préfectoraux) qui, au-delà de leur participation au Crefop et au comité de pilotage, se sont investis tout au long du processus (contributions écrites, réunions multiples avec les services de la Région) ;
- Un diagnostic emploi-formation régional et sectoriel détaillé de la situation fourni par les services d'Emfor ;
- La création d'un comité technique interne regroupant les acteurs de toutes les directions concernées (30 réunions) ;
- L'appui d'un prestataire spécialisé (dans le cadre d'une AMO) ;

Le contrat a été construit en cinq étapes :

- Identification des grands enjeux ;
- Concertation auprès des acteurs et recueil de contributions (cinq réunions organisées sur le territoire qui ont réuni 350 personnes et la mise en ligne d'un espace participatif sur lequel une centaine de contribution ont été déposées) ;
- Exploitation de ces contributions et priorisation des orientations ;
- Rédaction du contrat ;
- Présentation et validation de celui-ci.

Les concertations ont porté sur quatre questionnements :

- Comment accompagner les mutations et les transitions auxquelles sont confrontées les métiers et les compétences ?
- Comment répondre aux enjeux propres des territoires infrarégionaux et renforcer leur intérêt par rapport à des pôles d'attractivité externes au territoire ?
- Comment accompagner les évolutions des besoins et des attentes des différents publics ?
- Comment favoriser la construction de parcours d'acquisition de compétences plus agiles ?
- L'appui d'un prestataire spécialisé (dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage) ;
- La création d'un comité technique interne regroupant les acteurs de toutes les directions concernées (30 réunions) ;

Les enjeux, besoins et bonnes pratiques identifiés lors des concertations autour de ces quatre sujets ont ensuite fait l'objet de plusieurs réunions de commissions et du bureau du CREFOP pour aboutir à la formalisation des orientations.

Ces travaux collaboratifs ont permis d'identifier trois ambitions transversales :

- L'accompagnement des transitions sociétales ;
- L'accompagnement des transitions écologiques et numériques ;
- L'accompagnement des dynamiques territoriales et partenariales.

Ces ambitions sont déclinées en 5 engagements :

- **Engagement 1** : accompagner l'évolution des métiers, des compétences et du rapport au travail via le développement de solutions de formation (certifiantes, qualifiantes ou non) et d'orientation « agiles » ;
- **Engagement 2** : sécuriser les parcours et renforcer l'attractivité des territoires via le développement de solutions partenariales ;
- **Engagement 3** : accompagner les transitions sociétales, écologiques et numériques via la mobilisation des entreprises, des employeurs publics et associatifs et des acteurs de la formation ;
- **Engagement 4** : valoriser des filières d'avenir et des métiers en tension via la mise en place d'une feuille de route commune (scolaire, apprentissage, continue) ;
- **Engagement 5** : faire vivre la dynamique partenariale via l'organisation d'une rencontre annuelle économie / emploi / orientation / formation professionnelle ;

Ces engagements visent à promouvoir des **solutions innovantes** pensées à l'aune des enjeux propres aux territoires, aux secteurs professionnels, et aux publics, ils se déclinent en 18 mesures.

- **Gouvernance et évaluation du Contrat**

Le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du CPRDFOP sera assuré de manière quadripartite au sein du CREFOP. Par ailleurs, la parité dans la gouvernance du contrat sera recherchée.

Le bureau du CREFOP sera en particulier en charge du suivi global du contrat

2- Le schéma de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPROTLV)

L'article L214-13 alinéa 5 du code de l'Education prévoit que le CPRDFOP définit, sur le territoire régional les objectifs de développement du service public régional de l'orientation (SPRO).

Par conséquent, le schéma de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie 2023-2028 s'inscrit pleinement dans les objectifs du CPRDFOP et ses trois ambitions stratégiques et transversales :

- L'accompagnement des transitions sociétales ;
- L'accompagnement des transitions écologiques (et numériques) ;
- L'accompagnement des dynamiques territoriales et partenariales.

Dans son champ d'intervention, le schéma de développement du SPROTLV propose des mesures « réponses » à ces ambitions.

Son élaboration s'appuie sur l'analyse du précédent schéma 2017-2021 et notamment sur :

- Le bilan réalisé par les opérateurs de terrain du réseau SPRO ;
- L'évaluation des projets et outils mis en œuvre sur le territoire régional et financés par la Région ;
- Les enquêtes réalisées auprès des enseignants et des ateliers utilisateurs/usagers.

Ce socle de travail a été enrichi par :

- Les temps de concertation organisés dans le cadre de l'élaboration du CPRDFOP ;
- Les échanges avec les acteurs régionaux et locaux ainsi que les autorités académiques ;
- Des contributions provenant du CREFOP (Commission OFP élargie) ;
- Les préconisations issues de la saisine du CESER (sur l'information métiers jeunes) ;
- Les ateliers mis en œuvre durant les Assises régionales de l'orientation de novembre 2022.

Le nouveau schéma du SPROTLV permet de réaffirmer le partenariat avec l'Etat avec lequel la Région partage la compétence en matière d'orientation et d'information sur les métiers.

Il s'inscrit dans un cadre renouvelé qui favorisera l'élargissement de l'écosystème des acteurs et partenaires et sera guidé par un principe transversal pour les 5 prochaines années : l'ancrage territorial des interventions.

Il s'agit de favoriser, sur chaque territoire, le lien avec les enjeux socio-économiques et les politiques publiques locales. Les concertations menées dans le cadre du CPRDFOP ont en effet souligné la nécessaire articulation entre les politiques publiques, les dispositifs locaux et les politiques d'orientation et de formation. La territorialisation de l'action régionale recherchée ici doit permettre d'agir au plus près des publics, de garantir à tous à une orientation de proximité dans un souci d'égalité d'accès et une véritable appropriation des dispositifs d'accompagnement existants et actions mises en place.

Elle implique en outre d'embarquer sur les territoires, l'ensemble des acteurs au sein d'une dynamique partagée et d'assurer une coordination favorisant leur coopération.

Ce principe transversal s'appuie à la fois sur :

- Les partenariats engagés avec des acteurs ressources présents et intervenants sur les territoires. Ces acteurs peuvent être issus du monde économique, des organismes de formation ou des établissements scolaires et des collectivités territoriales ;
- La prise en compte des enjeux locaux dans l'animation territoriale du SPRO sur la base d'un diagnostic partagé qui planifie les enjeux et actions sur le territoire pour les 5 ans à venir.

Il sera destiné à :

- Encourager les actions au plus proche des publics ;
- Participer à la coordination des initiatives et associer les partenaires locaux aux événements et actions portées par les membres du SPRO ;
- Ouvrir le réseau SPRO aux acteurs locaux en les intégrant à l'animation locale ponctuellement afin de favoriser l'interconnaissance ;
- Promouvoir les actions portées par le SPRO auprès des relais territoriaux accueillant des publics ;
- Assurer un lien avec les collectivités locales (EPCI, département) et les acteurs socio-économiques locaux afin de mieux comprendre les enjeux locaux et de favoriser le décloisonnement des réponses apportées.

- Pour atteindre ces objectifs généraux, le nouveau schéma de développement du SPROTLY, propose 5 enjeux déclinés en 7 mesures :

- Enjeu N°1 : Créer les conditions du partenariat entre acteurs
 - Mesure 1 - rénover le pilotage et l'animation du SPROTLY
- Enjeu N°2 : Garantir la qualité et la lisibilité de l'offre de service
 - Mesure 2 - accompagner la montée en compétences des professionnels
 - Mesure 3 - fédérer les acteurs du SPRO au niveau régional
- Enjeu N°3 : Assoir une stratégie d'information sur les métiers et les formations
 - Mesure 4 - déployer et promouvoir une offre de service pour les usagers
 - Mesure 5 - favoriser les formats et outils d'orientation innovants
- Enjeu N°4 : Mobiliser le monde économique et les territoires
 - Mesure 6 - ouvrir le SPRO au monde économique et aux entreprises
- Enjeu N°5 : Coordonner en lien avec l'Etat les interventions en direction des publics en formation initiale et décrocheurs
 - Mesure 7 - assurer la prise en charge partenariale des jeunes en situation de décrochage-s
 - Mesure 8 - agir en complémentarité avec l'Etat dans les établissements scolaires

La gouvernance du schéma de développement du SPROTLY est assurée par la commission Orientation-Formation du CREFOP.

3- Le SRFSS

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions disposent d'une véritable compétence en matière d'organisation de l'offre de formations sanitaires et sociales.

Elles autorisent et agréent l'ouverture des formations, financent le fonctionnement des instituts et peuvent accorder des bourses sur critères sociaux aux étudiants.

Elles ont investi cette nouvelle mission et sont devenues de véritables actrices, tant en matière de pilotage que de régulation de l'appareil de formation. Elles veillent à la fois à la mise en cohérence des différentes voies d'accès à la formation mais aussi à la complémentarité des parcours et des filières proposés aux jeunes et aux adultes.

C'est au titre de cette compétence que les Régions élaborent leur schéma régional des formations sanitaires et sociales dans lequel elles définissent et mettent en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux et des professionnels de santé en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire et en apportant une réponse positive aux questions relevant du binôme emploi-formation.

En Bourgogne Franche-Comté, en lien fort avec les travaux, les axes et les ambitions du contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), la Région a élaboré son schéma régional des formations sanitaires et sociales, dans un contexte de mutation et d'évolution des secteurs sanitaire et social, impactés par la crise sanitaire et les mesures nationales issues du Ségur de la Santé.

La Région a souhaité structurer sa démarche autour de trois principes :

- Etablir un état des lieux objectif réalisé par Emfor et son observatoire régional des formations sanitaires et sociales, CARIF-OREF de la Bourgogne-Franche-Comté ;
- Ancrer ce schéma dans une Stratégie régionale pluriannuelle concertée entre la Région, les services de l'État, les autorités académiques, les partenaires sociaux sur l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi ;
- Compléter la concertation développée pour la stratégie régionale par une démarche avec les acteurs propres à ce secteur : les opérateurs de compétences (OPCO/OPCA), les branches (Fédérations hospitalière de France, NEXEM, Commission paritaire régionale emploi/formation), les départements, les universités, les organismes de formation et les étudiants au travers des travaux du schéma territorial de la vie étudiante (STVE).

La démarche déployée au cours de l'année 2023 s'est déroulée en 4 phases :

- Phase de réalisation de l'état des lieux de février à mai 2023 piloté par Emfor ;
- Phase de concertation de mars à juin 2023 ;
- Phase de rédaction de juillet à octobre 2023 ;
- Phase d'adoption en décembre 2023.

A l'issue de ces travaux, la Région et ses partenaires ont identifié quatre grandes ambitions déclinées en mesures pour répondre aux besoins des populations, des professionnels de santé et de l'intervention sociale sur les territoires de la Bourgogne Franche-Comté :

- **L'ambition 1 : Gouvernance et observatoire sanitaire et social**

L'état des lieux et le diagnostic réalisés par Emfor mettent en exergue de réels besoins non pourvus de professionnels de santé et de l'intervention sociale en nombre et inégalement répartis sur le territoire. Sur la base de cet état des lieux et pour répondre aux besoins des professionnels et des territoires, il faut anticiper.

De plus, dans un environnement qui se complexifie de plus en plus, il s'agit plus que jamais de développer la concertation et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes afin de pouvoir définir des priorités et construire des réponses partagées. Pour ce faire, il est important de renforcer la gouvernance, le partage des données et les analyses disponibles.

L'espace de dialogue, proposé dans le cadre du schéma, doit permettre de mettre en cohérence les politiques publiques, de trouver conjointement des effets levier, de définir les priorités, ainsi qu'une trajectoire commune pour répondre aux besoins en emploi. C'est par ce biais que la Région, en lien avec les acteurs concernés, pourra définir la carte des formations, répartir les quotas, définir les effectifs en formation et prioriser son action en la rendant également plus lisible.

Cette ambition se décline en 4 mesures :

- 1- Poursuivre les travaux de l'observatoire des formations sanitaires et sociales ;
- 2- Renforcer la cohérence des politiques publiques ;
- 3- Organiser une rencontre des financeurs une fois par an ;
- 4- Adapter la carte des formations.

- **L'ambition 2 : Attractivité des formations : informer, valoriser pour mieux orienter**

En lien et déclinaison étroite avec le service public régional de l'orientation (SPRO TLV) de la Région Bourgogne-Franche-Comté, les mesures du schéma régional des formations sanitaires et sociales auront comme objectifs de :

- Présenter et rendre accessibles des formations aux voies d'accès parfois complexes, très techniques et faire découvrir à la fois les métiers et les formations ;
- Développer l'interconnaissance des acteurs de l'orientation, les professionnels et les publics intéressés jeunes et adultes, avec pour but :
 - D'augmenter les entrées en formation ;
 - De contribuer à diminuer les abandons et les décrochages.

Cette ambition se décline en 2 mesures :

- 5- Informer et valoriser les métiers et les formations ;
- 6- Orienter les publics.

- **L'ambition 3 : Sécurisation des parcours et développement de l'apprentissage**

L'ambition de la Région est de construire un appareil de formation efficient où le plus grand nombre d'apprenants sortent diplômés dans des conditions optimales pour fidéliser ces futurs professionnels sur le territoire régional. Pour favoriser le maintien en formation et garantir la réussite du plus grand nombre, il est nécessaire d'assurer à l'ensemble des apprenants en formation sanitaire et sociale une qualité de vie et d'apprentissage adaptée et équitable quel que soit le cursus choisi, le profil de l'apprenant et son lieu d'apprentissage.

La Région aura une attention particulière et un attachement au développement de formations publiques et gratuites accessibles au plus grand nombre, à la qualité de vie des étudiants à travers sa participation à l'élaboration du schéma territorial de la vie étudiante (STVE) porté par Université Bourgogne Franche-Comté en lien avec le CROUS.

Cela se traduira également par une vigilance quant à la qualité de l'alternance par le maintien de terrains de stage diversifiés et par l'accueil bienveillant des étudiants en formation (tutorat).

Parce que la Région demeure convaincue de l'intérêt des formations en apprentissage, elle poursuivra son soutien au développement de filières par cette voie d'accès.

Cette ambition se décline en 5 mesures :

- 7- Coordonner et croiser les financements (sécurisation des parcours de formation) ;
- 8- Financer les formations sanitaires et sociales de niveaux 3 et 4 ;
- 9- Soutenir les apprenants par des dispositifs d'aides individuelles (bourses, indemnités de stage, frais de déplacement ...) ;
- 10- Exiger des formations de qualité et des terrains de stage en nombre et diversifiés dans leur nature ;
- 11- Soutenir le développement de filières en apprentissage.

- **L'ambition 4 : Innovation et expérimentation**

L'ambition de la Région est double :

- D'une part, favoriser le développement de pratiques pédagogiques innovantes et collaboratives et accompagner les transformations numériques des instituts de formation pour en faire de réels vecteurs d'attractivité ;
- D'autre part, poursuivre le développement de l'universitarisation, voire le processus d'intégration universitaire des formations sanitaires et sociales.

Il s'agit notamment, en lien avec les universités de Bourgogne et de Franche-Comté et avec le conservatoire des arts et métiers (CNAM) de :

- Développer de nouvelles filières au sein des universités (orthoptie, pédicure-podologue...), s'inscrire dans les expérimentations nationales, développer les départements universitaires paramédicaux pour permettre à ces apprenants qui le souhaitent de poursuivre jusqu'au doctorat et de bénéficier des travaux et études de recherche ;
- Renforcer les liens pour ouvrir ces cursus vers les niveaux master et doctorat en lien avec la création des trois nouvelles sections au sein du Conseil national des universités (CNU) : maïeutique, réadaptation-rééducation et sciences infirmières ;
- Expérimenter de nouveaux parcours de formation et permettre le développement de nouvelles modalités de formation comme la mise en place de la formation infirmier en deux ans destinée aux aides-soignants confirmés ;
- Inscrire ces formations dans un cadre plus large de filières d'excellence (campus des métiers et des qualifications).

Cette ambition se décline en 2 mesures :

- 12- Innover ;
- 13- Expérimenter.

Les huit Départements de Bourgogne Franche Comté ont été consultés sur le contenu du CPRDFOP, et conviés à une réunion le 20 novembre.

Dans sa version finale, le CPRDFOP et ses schémas associés ont été présentés au Comité plénier du CREFOP le 06 décembre.

Les membres des CAEN (Conseil Académique de l'Education Nationale) réunis les 4 et 7 décembre pour les académies de Dijon et Besançon en ont eu présentation.

Après avoir eu l'occasion d'échanger sur le projet de document en commission et en assemblée plénière, le Césér s'est prononcé sur le CPRDFOP le 12 décembre.

II- DECISIONS

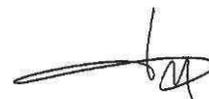
Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé d'approuver le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles et ses schémas associés (SRFSS et SPROTLV) et d'habiliter la Présidente du Conseil régional à signer le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles 2023/2028.

N° de délibération 23AP.111

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés
(73 voix pour, 18 voix contre, 8 abstentions)

Envoi Préfecture : jeudi 21 décembre 2023
Retour Préfecture : jeudi 21 décembre 2023
Accusé de réception n° 9830565

La Présidente du Conseil Régional,



Marie-Guite DUFAY